



**JAHRESBERICHT
RAPPORT ANNUEL**

2017

Association intercommunale coopérative

Registre des personnes morales 0257.864.701

Siège social :

Hôtel de Ville d'Eupen

Association intercommunale coopérative régie par le décret de la Région Wallonne du 5 décembre 1996, modifié par le décret du 4 février 1999 et le décret du 18 octobre 2002.

Constituée le 26 avril 1996 par acte n° 3496, publié aux annexes au Moniteur belge du 22 mai 1996. Statuts approuvés par le Ministère de la Région Wallonne le 7 août 1996 (M.B. du 22 août 1996).

Modifiés le 26 avril 1996. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 17 juillet 1998.

Modifiés le 10 juin 1997. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 12 novembre 1997.

Modifiés le 23 décembre 1997. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 8 juin 1998.

Modifiés le 22 décembre 1998. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 18 mai 1999.

Modifiés le 8 juin 1999. Modification devenue exécutoire par expiration du délai.

Modifiés le 12 juin 2001. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 15 janvier 2002.

Modifiés le 18 décembre 2001. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 8 février 2002.

Modifiés le 17 décembre 2002. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 7 février 2003.

Modifiés le 10 juin 2003. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 25 juillet 2003.

Modifiés le 8 juin 2004. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 13 septembre 2004.

Modifiés le 13 juin 2006. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 26 juillet 2006.

Modifiés le 1^{er} décembre 2006. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 3 mai 2007, à l'exception de l'article 35.

Modifiés le 13 juin 2007. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 31 octobre 2007, à l'exception de l'article 35.

Modifiés le 20 décembre 2007. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 19 juin 2008.

Modifiés le 16 décembre 2008. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 3 mars 2009.

Modifiés le 18 juin 2013. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 23 décembre 2013.

Modifiés le 25 juin 2015. Modification approuvée par le Ministère de la Région Wallonne le 11 septembre 2015.

Vingt-deuxième

Exercice social

2017

COMPOSITION DES ORGANES

CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES.....	6
COMITE DE REMUNERATION	6

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DE GESTION	9
RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES	12
SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS.....	14
REPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2017	16

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION concernant l'exercice 2017	17
---	----

GESTION FINANCIERE

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES	18
---	----

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	22
COMPTE DE RESULTATS.....	24
ANNEXE	26
DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	31
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE	32
LISTE DES ADJUDICATAIRES 2017	33
REPARTITION BENEFICIAIRE 2017	34

***RAPPORTS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

ET

***RAPPORT
DU CONTROLEUR AUX COMPTES***

A

***L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JUIN 2018***

COMPOSITION DES ORGANES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur August BOFFENRATH

Vice-Président :

Monsieur Karl-Heinz KLINKENBERG

Membres :

Madame Monika DETHIER-NEUMANN

Messieurs Jean Marie BLAISE
 Karl-Heinz CORNELY
 Emil DANNEMARK
 Simon DETHIER
 Herbert HANNEN
 Alfred LECERF
 Stanislav NOËL
 Franz Joseph PAUELS
 Fabrice PAULUS
 Marcel STROUGMAYER
 Thierry WIMMER
 Friedhelm WIRTZ

Secrétaire :

Monsieur René BAUER

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

- Société F.C.G. Réviseurs d'Entreprises de Nannine (Namur), représentée par Monsieur Guy CREMER
- Un représentant de la Région Wallonne (n'a pas encore été désigné)

COMITE DE REMUNERATION

Président :

Monsieur August BOFFENRATH

Membres :

Messieurs Jean Marie BLAISE
Alfred LECERF
Thierry WIMMER
Friedhelm WIRTZ

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion des activités de notre Intercommunale au cours de son vingt-deuxième exercice social et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2017.

Au cours de cet exercice, les organes de gestion et de contrôle se sont réunis régulièrement pour assurer par leurs décisions la bonne marche de l'Intercommunale.

Eupen, le 25 avril 2018.



Nous tenons à exprimer aux membres du Conseil d'administration, du Comité de rémunération, ainsi qu'à Monsieur Guy CREMER, Réviseur d'entreprise, notre vive gratitude pour la fructueuse collaboration qu'ils ont apportée dans les travaux de gestion et de contrôle de FINEST.

Le Conseil d'administration.

RAPPORT DE GESTION - Exercice social 2017

Réunions des organes

- Conseil d'administration : 10/05/2017 – 21/06/2017 – 31/10/2017 – 12/12/2017
- Comité de Rémunération : 21/06/2017
- Assemblées générales : 21/06/2017 – 12/12/2017

Présentation générale des comptes annuels

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 présentent un total du bilan de 66.549.588,93 € et clôturent son année avec un bénéfice de 3.092.217,74 €.
Ces comptes annuels sont détaillés ci-après.

Points particuliers qui ont été traités en 2017

Rachat des 25% de parts d'ORES Assets détenues par ELECTRABEL

La convention de finalisation reprenant les modalités définitives du Memorandum of Understanding a été signée le 29 mai 2015. Cet accord a permis la sortie des intercommunales pures de financement du capital d'ECS avec effet au 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs, ELECTRABEL a pu exercer son droit de put à fin 2016 au lieu de fin 2019 pour une sortie complète du capital d'ORES Assets.

Par le biais d'un marché conjoint de financement lancé par le GIE, FINEST a emprunté un montant de 18.621.280 € en vue d'acquérir les 25% de parts d'ORES Assets (Secteur Est & Secteur commun) détenues par ELECTRABEL.

Au 31 décembre 2017 FINEST détenait 2.291.284 parts A d'ORES Assets dont la valeur totale est de 61.357.948,56 €.

Recapitalisation 2017 en ORES Assets

Les associés d'ORES Assets Est sont appelés à participer annuellement au financement des investissements afin de maintenir le ratio "Fonds propres/RAB" (Associés: 33% - Financement externe: 67%). C'est le principe de la recapitalisation. Le Conseil d'administration de FINEST a approuvé le financement de cette recapitalisation 2017 pour un montant de 558.464,00 € (Secteur Est et Secteur commun). En contrepartie, 22.473 parts sociales A sont attribuées à FINEST.

Dettes et créances envers les associés

Suite à des financements antérieurs d'investissements dans le cadre de la montée en puissance dans l'intercommunale INTEREST par quatre associés communaux de FINEST, cette dernière avait – fin 2015 – des dettes envers ces communes.

D'autre part, pour les mêmes raisons, FINEST avait des créances envers les autres associés communaux de FINEST.

Les dettes envers les quatre premières communes ont été acquittées en 2016, tandis que les créances ont été échelonnées sur cinq ans.

Souscription de parts R en 2018

Le Conseil d'administration de FINEST a souscrit 15.000 parts R au 29 mars 2018, pour un montant de 1.500.000 €, en ORES Assets Secteur Est. Ces parts R peuvent sans problème, au besoin, être converties en parts A pour financer les recapitalisations annuelles en ORES Assets.

Risques et incertitudes

FINEST est une intercommunale de financement dont le premier objet social est le financement des activités de l'intercommunale ORES Assets, en l'occurrence celles du secteur Est et, partiellement, du secteur commun. Il s'agit ici de fonds publics que FINEST gère en bon père de famille et avec toute la prudence et transparence requises.

Risques financiers

Risques liés à l'actionnariat

Le résultat financier de FINEST est tributaire des dividendes qu'elle perçoit d'ORES Assets ainsi que des recapitalisations à effectuer dans le cadre des investissements d'ORES Assets Secteur Est et Secteur commun qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Risques de taux d'intérêt

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières.

En vue de maîtriser le risque de taux, FINEST a pu bénéficier d'un marché conjoint de financement lancé par le GIE (montant emprunté par FINEST en 2016 : 18.621.280 €) en vue d'acquérir les 25% de parts d'ORES Assets (Secteur Est & Secteur commun) détenues par ELECTRABEL.

La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

FINEST est soumise à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'administration peuvent impacter l'intercommunale.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« néant »

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

L'utilisation des instruments financiers par la société : FINEST ne fait usage d'aucun instrument financier.

Eupen, le 25 avril 2018.

Le Conseil d'administration.

RAPPORT SUR LES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Exercice social 2017

PUBLI-T

PUBLI-T est une société coopérative à responsabilité limitée dont les actionnaires sont des représentants de pouvoirs publics de Flandre, de Bruxelles et de Wallonie. Elle participe à hauteur de 44,96 % au capital de ELIA qui est le gestionnaire des réseaux de transport en Belgique.

Au 31 décembre 2017 FINEST détient 5.563 parts (soit 0,36 % du capital de PUBLI-T) pour un montant de 1.721.941,61 €.

En 2017 les dividendes s'élèvent à 136.516,02 € (2016 = 133.845,78 €) soit une progression de 2 %.

ORES Assets

Les communes associées en FINEST détenaient fin 2015 75% du capital en ORES Assets Secteur Est. Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015, les communes ont apporté leurs participations en ORES Assets Secteur Est (1.650.211 parts A) pour un montant de 41.008.403,43 € à FINEST. En contrepartie, 1.541.287 parts sociales (capital variable) ont été créées en FINEST. Chaque commune conserve 1 part en ORES Assets pour garder sa qualité d'associé.

A partir de l'exercice 2015, c'est FINEST qui finance elle-même et pour son propre compte les recapitalisations d'ORES Assets en Secteur Est et en Secteur commun. Le montant de la recapitalisation effectuée par FINEST en 2017 s'est élevée à 558.464,00 € (22.473 parts A).

Conformément au MoU et à la convention de finalisation du 29 mai 2015, FINEST a racheté fin décembre 2016 les 25% de parts d'Electrabel du Secteur Est ainsi que la quote-part lui attribuée du Secteur commun pour un montant total de 18.513.246,63 € (562.800 parts en Secteur Est et 4.379 en Secteur commun).

Au 31 décembre 2017 FINEST détenait 2.291.284 parts A d'ORES Assets dont la valeur totale est de 61.357.948,56 €.

ORES scrl

Cette société est le principal opérateur de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie. ORES scrl est une filiale d'ORES Assets.

Les intercommunales de financement détiennent une part chacune. Les autres parts sont détenues par ORES Assets (99,7 %) et RESA (1 part).

FINEST détient une part d'ORES scrl pour une valeur de 3.791,18 €.

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)

Le groupement d'intérêt économique des 8 intercommunales de financement wallonnes (G.I.E.) a été constitué avec un capital initial de 40.000,00 €. Ce capital est divisé en 8 parts égales de 5.000,00 €.

Eupen, le 25 avril 2018.

Le Conseil d'administration.

SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS

Actif

Les immobilisations financières enregistrent les participations de FINEST dans le capital des sociétés ORES Assets (2.291.284 parts soit 61.357.948,56 €), PUBLI-T (5.563 parts soit 1.721.941,61 €), ORES Scrl (1 part soit 3.791,18 €) et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) (1 part soit 5.000,00 €).

Les créances à plus d'un an représentent le solde de la créance à long terme sur les associés dans le cadre du financement pour compte des communes de la montée en puissance dans le capital d'INTEREST devenue ORES Assets Secteur Est (389.910,58 €).

Les créances à un an au plus contiennent en 2017 les impôts à récupérer auprès du SPF Finances (960.785,18 €) ainsi que la créance à court terme sur les associés dans le cadre du financement pour compte des communes de la montée en puissance dans le capital d'INTEREST devenue ORES Assets Secteur Est (229.690,48 €).

Les valeurs disponibles s'élèvent à 1.879.048,63 € au 31 décembre 2017.

Passif

Le capital souscrit s'élève à 41.033.174,19 € à fin décembre 2017, dont 16.513,85 € non libérés. Il se décompose en :

- capital fixe : 24.770,76 €
- capital variable : 41.008.403,43 €.

Les réserves (6.552.219,15 €) représentent la réserve légale (2.477,08 k€) et les réserves disponibles (6.549.742,07 €, soit + 2.464.867,26 €).

Dans le cadre du rachat des 25% de parts qu'Electrabel détenait en ORES Assets, FINEST a contracté fin décembre 2016 un emprunt d'un montant de 18.621.280,00 €. Le solde restant à rembourser s'élève à 18.336.755,53 € au 31 décembre 2017.

Les autres dettes à court terme représentent le solde des dividendes à payer aux associés (627.357,37 €).

Les comptes de régularisation comprennent des charges restant à payer (9.245,77 €).

Les produits

Les produits des immobilisations financières sont constitués des dividendes des parts ORES Assets (3.184.002,18 € contre 2.021.536,41 en 2016) et des parts Publi-T (136.516,02 € contre 133.845,78 € en 2016).

Les charges

Les dépenses d'exploitation sont reprises sous la rubrique "Services et biens divers" pour un montant de 68.209,10 € et sous la rubrique « Amortissements sur immobilisations corporelles » pour un montant de 1.472,72 €.

Les charges financières comprennent principalement les intérêts sur les emprunts (122.458,99 €).

Les résultats et l'affectation du bénéfice

Après déduction de la charge d'impôts de 35.370,29 €, le résultat de l'exercice s'élève à 3.092.217,74 €.

Si l'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice qui lui est proposée et compte tenu d'une dotation de 2.464.867,26 € aux réserves disponibles, le solde à attribuer aux associés s'élève à 627.350,48 €.

REPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2017

ASSOCIES	Nombre de parts sociales capital fixe	Nombre de parts sociales capital variable
Commune d'AMEL	40	70.300
Commune de BÜLLINGEN	47	73.877
Commune de BURG-REULAND	35	56.279
Commune de BÜTGENBACH	46	73.068
Ville d'EUPEN	188	293.352
Commune de KELMIS	101	159.591
Commune de LONTZEN	44	70.145
Ville de MALMEDY	112	181.683
Commune de PLOMBIERES	86	133.242
Commune de RAEREN	92	142.429
Ville de SANKT VITH	82	189.463
Commune de WAIMES	58	97.858
TOTAL	931	1.541.287

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

relatif aux rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2017

Pour répondre aux exigences de l'art. L1523-17, §2, al. 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel.

- 1. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.**

Le Conseil d'administration est l'émanation de l'Assemblée générale. Il est composé de 15 représentants des communes affiliées.

Les montants attribués pour l'ensemble de l'exercice **2017** s'élèvent à :

Le Président

- Indemnité : **13.102,16 €**
- Frais de déplacement : **28,80 €**

Le Vice-président

- Indemnité : **6.551,08 €**
- Frais de déplacement : **0 €**

Les 13 Administrateurs

- Jetons de présence : **6.324,24 €**
- Frais de déplacement : **922,40 €**

Ces renseignements sont en parfaite adéquation avec les recommandations du Comité de rémunération et les décisions de l'Assemblée générale et sont conformes aux dispositions réglementaires en la matière.

- 2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.**

Néant.

Eupen, le 25 avril 2018.

August
BOFFENRATH

Jean-Marie
BLAISE

Alfred
LECERF

Thierry
WIMMER

Friedhelm
WIRTZ

GESTION FINANCIERE

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE INTERCOMMUNALE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE « FINEST » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société intercommunale coopérative à responsabilité limitée « **FINEST** », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société intercommunale coopérative à responsabilité limitée « **FINEST** », durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 66.549.588,93** et dont le compte de résultats se solde par **un bénéfice** de l'exercice de **€ 3.092.217,74**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport sur les participations financières ;
- la synthèse des comptes annuels ;
- la répartition des parts sociales au 31/12/2017 ;
- le rapport du comité de rémunération concernant l'exercice 2017 ;
- les comptes annuels reprenant :
 - le bilan au 31 décembre 2017 ;
 - le compte de résultats ;
 - l'annexe ;
 - la déclaration relative aux comptes consolidés ;
 - les renseignements complémentaires à l'annexe ;
 - la liste des adjudicataires 2017 ;
 - la répartition bénéficiaire 2017

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 2 mai 2018.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL

Commissaire,
représentée par :

Guy CREMER,
Réviseur d'Entreprises

COMPTES ANNUELS

Le bilan au 31 décembre

après répartition (en €)

ACTIF	31.12.2017	31.12.2016
ACTIFS IMMOBILISES	63.090.154,06	62.533.162,78
Immobilisations corporelles	1.472,71	2.945,43
Mobilier et matériel roulant	1.472,71	2.945,43
Immobilisations financières	63.088.681,35	62.530.217,35
Autres immobilisations financières	63.088.681,35	62.530.217,35
Actions et parts	63.088.681,35	62.530.217,35
ACTIFS CIRCULANTS	3.459.434,87	1.864.829,99
Créances à plus d'un an	389.910,58	584.855,06
Autres créances	389.910,58	584.855,06
Créances à un an au plus	1.190.475,66	1.082.233,81
Autres créances	1.190.475,66	1.082.233,81
Placements de trésorerie	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	1.879.048,63	197.741,12
Comptes de régularisation	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	66.549.588,93	64.397.992,77

PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX PROPRES	47.568.879,49	45.104.012,23
Capital	41.016.660,34	41.016.660,34
Capital souscrit	41.033.174,19	41.033.174,19
Capital non appelé	-16.513,85	-16.513,85
Réserves	6.552.219,15	4.087.351,89
Réserve légale	2.477,08	2.477,08
Réserves disponibles	6.549.742,07	4.084.874,81
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres risques et charges	-	-
DETTES	18.980.709,44	19.293.980,54
Dettes à plus d'un an	18.048.762,79	18.336.755,53
Dettes financières		
Etablissements de crédit	18.048.762,79	18.336.755,53
Dettes à un an au plus	922.700,88	946.850,21
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	287.992,74	284.524,47
Dettes financières		
Etablissements de crédit	-	-
Dettes commerciales		
Fournisseurs	1.416,36	9.306,55
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts	5.934,41	6.350,70
Autres dettes	627.357,37	646.668,49
Comptes de régularisation	9.245,77	10.374,80
TOTAL DU PASSIF	66.549.588,93	64.397.992,77

Le compte de résultats

(en €)

	Exercice 2017	Exercice 2016
Ventes et prestations	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coût des ventes et des prestations	-69.681,82	-72.625,42
Services et biens divers	68.209,10	71.152,70
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1.472,72	1.472,72
Provisions pour risques et charges	-	-
Bénéfice d'exploitation	-69.681,82	-72.625,42
Produits financiers	3.320.518,20	2.155.382,19
Produits financiers récurrents		
Produits des immobilisations financières	3.320.518,20	2.155.382,19
Produits financiers non récurrents	-	-
Charges financières	123.248,35	8.097,14
Charges des dettes	122.458,99	7.610,37
Autres charges financières	789,36	486,77
Bénéfice de l'exercice avant impôts	3.127.588,03	2.074.659,63
Impôts sur le résultat	-35.370,29	-56.383,75
Impôts.....	35.370,29	56.383,75
Bénéfice de l'exercice	3.092.217,74	2.018.275,88
Bénéfice de l'exercice à affecter	3.092.217,74	2.018.275,88

Affectations et prélèvements	Exercice 2017	Exercice 2016
Bénéfice à affecter.....	3.092.217,74	2.018.275,88
Bénéfice de l'exercice à affecter	3.092.217,74	2.018.275,88
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
Sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres.....	-2.464.867,26	-1.371.614,40
A la réserve légale	-	617,88
Aux autres réserves	2.464.867,26	1.370.996,52
Bénéfice à distribuer	-627.350,48	-646.661,48
Rémunération du capital.....	627.350,48	646.661,48

Annexe (en €)

Etat des immobilisations corporelles

Mobilier et matériel roulant

a) Valeur d'acquisition

Au terme de l'exercice précédent	4.418,15
Mutations de l'exercice :	
▪ Acquisitions	
▪ Cessions et retraits	
▪ Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	4.418,15

b) Plus-values

Au terme de l'exercice précédent	
Mutations de l'exercice :	
▪ Actées.....	
Au terme de l'exercice	

c) Réductions de valeur

Au terme de l'exercice précédent	1.472,72
Mutations de l'exercice :	
▪ Actées.....	1.472,72
▪ Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	
▪ Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-).....	
Au terme de l'exercice	2.945,44

Valeur comptable nette au terme de

l'exercice (a) + (b) - (c)	1.472,71
----------------------------------	----------

Etat des immobilisations financières

	Entreprises		
	liées (rubrique 280)	avec un lien de participation (rubrique 282)	autres (rubr. 284)
Participations, actions et parts			
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent			62.530.217,35
Mutations de l'exercice :			
▪ Acquisitions			558.464,00
▪ Cessions et retraits			
▪ Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice			63.088.681,35
b) Plus-values			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
▪ Actées.....			
Au terme de l'exercice			
c) Réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice :			
▪ Actées.....			
▪ Annulées à la suite de cessions et retraits (-)			
▪ Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			
Au terme de l'exercice			
d) Montants non appelés			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice (+) (-)			
Au terme de l'exercice			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice (a) + (b) - (c) - (d).....			63.088.681,35

Placements de trésorerie : autres placements**Autres placements de trésorerie.....**

-

Comptes de régularisation

-

Etat du capital**Capital social**

Capital souscrit

- au terme de l'exercice précédent

41.033.174,19

- modifications au cours de l'exercice

-

- au terme de l'exercice

41.033.174,19

Représentation du capital

Catégories d'actions

931 parts (capital fixe)

24.770,76

1.541.287 parts (capital variable).....

41.008.403,43

Montant
non appelé**Capital non libéré**

16.513,85

Provisions pour autres risques et charges

-

Etat des dettes

	Echéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle			
Dettes financières			
Etablissements de crédit	287.992,74	15.156.787,16	2.891.975,63

	Dettes garanties par	
	les pouvoirs publics belges	des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes garanties		
Dettes financières		
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales		
Impôts		
Dettes fiscales non échues	5.934,41	

Comptes de régularisation

Charges à payer	
Charges à imputer	9.245,77

Charges financières	2017	2016
Autres charges financières		
Frais de banque	789,36	486,77
Impôts sur le résultat		
Détail de la rubrique 670/3		
Impôts sur le résultat de l'exercice :		
Impôts et précomptes dus ou versés	35.370,29	53.011,21
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :		
Suppléments d'impôts dus ou versés	-	3.372,54
Relations financières avec		
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
- aux administrateurs et gérants	32.456,15	33.314,48
LE COMMISSAIRE ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE		
Emoluments du commissaire, à charge du compte de résultats	3.630,00	3.630,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire, à charge du compte de résultats		
- autres missions d'attestation	-	-

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Information à compléter par toutes les entreprises

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : non.
- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la raison suivante : l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

Art. 15 - REGLES D'EVALUATION

A. ACTIF

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire valeur d'acquisition moins amortissements.

Les amortissements sont pratiqués aux taux suivants :

- Matériel informatique : amortissement linéaire 33,33 %.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

CREANCES A PLUS D'UN AN, CREANCES A UN AN AU PLUS ET VALEURS DISPONIBLES

Ces montants sont enregistrés à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours, sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cours.

B. PASSIF

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les charges afférentes à l'exercice en cours mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice ultérieur sont évaluées au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cours.

LISTE DES ADJUDICATAIRES 2017

L'article L1523-13, §3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation prescrit qu'il faut joindre aux comptes annuels la liste des adjudicataires de marchés ainsi que le mode de passation.

LIBELLE	FOURNISSEUR	PROCEDURE
Gestion comptable, fiscale et salariale	THG Werthplatz 11, 4700 Eupen	Procédure négociée sans publicité

REPARTITION BENEFICIAIRE 2017 (en €)

Bénéfice à répartir	3.092.217,74
Dotations aux réserves disponibles (-)	2.464.867,26
	<hr/>
Solde attribué aux associés	627.350,48
